



**MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE**



**DIRECTION DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC
(DIP)**

**RAPPORT TRIMESTRIEL
EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2013/2014
Octobre – Décembre 2013**

Février 2014

Sommaire

Introduction

Contexte d'adoption du budget en cours

Ressources Nationales (Trésor Public)

Fonds Petro Caribe

Ressources Externes

Conclusion

Annexe

Introduction

Le processus de matérialisation de l'action des autorités publiques pour le développement du pays nécessite, conformément aux lois sur la comptabilité et les finances publiques, l'adoption au début de chaque exercice d'un budget incluant les voies et moyens arrêtés, les crédits de fonctionnement des administrations d'Etat et le Programme d'Investissements Publics (PIP). Pour l'exercice 2013-2014, dans le cadre de la mise en œuvre de la vision du PSDH, le MPCE a initié une programmation pluriannuelle de trois ans baptisée Plan triennal d'Investissements (PTI) dont le PIP en cours serait la première tranche. Malheureusement, le non aboutissement du processus budgétaire engagé au niveau du Parlement a induit au 1^{er} octobre 2013 l'application de l'article 231¹ de la constitution de 1987 amendée entraînant du même coup la reconduction tacite du budget de l'exercice 2012-2013. Dans ce cadre, L'analyse de l'exécution du PIP, rapport trimestriel de la DIP, vise à apprécier les décaissements tant de ressources nationales, des fonds petro caribe que des apports de fonds externes effectués au profit des secteurs.

Contexte d'adoption du budget en cours

Le budget transmis au parlement n'ayant pas été voté, le PIP 2013-2014, premier volet annuel du PTI 2014-2016, n'a pas pu être implémenté. Aussi, s'accordant aux lois et règlements, notamment à l'article 10² de l'Arrêté d'octobre 1985 fixant les modalités d'application du décret du 4 octobre 1984 sur le fond d'Investissements publics, qui circonscrivent la procédure d'approbation et d'exécution du budget et plus spécifiquement du PIP, le MPCE a poursuivi le financement des activités des projets n'ayant pas été achevés et donc reconduits à travers des requêtes de décaissement adressées au MEF.

¹ Art 231, constitution 1987 amendée : « Au cas où les chambres législatives pour quelque raison que ce soit, n'arrêtent pas à temps le budget pour un ou plusieurs Départements ministériels avant leur ajournement, le ou les budgets des Départements intéressés restent en vigueur jusqu'au vote et adoption du nouveau budget ».

² Art 10, Arrêté fixant les modalités d'application du décret du 4 octobre 1984 sur le Fonds d'Investissements Publics : « Au cas où le Programme d'Investissement Public n'aurait pas pu être voté par la chambre législative avant le début de l'exercice, chaque projet en cours, non terminé, bénéficiera, conformément à la loi sur le budget et à la loi sur le budget et à la comptabilité publique, et jusqu'à l'adoption du programme ou à l'achèvement du projet, le premier des deux réalisé, d'une provision mensuelle égale à la moyenne mensuelle de l'enveloppe de l'exercice précédent ».

Après une présentation de l'exécution financière des ressources dans ses différentes composantes sur la base des données disponibles, une synthèse de la situation du financement de l'investissement public au premier trimestre de l'exercice 2013-2014 sera exposée.

Exécution financière du PIP pour le 1^{er} trimestre

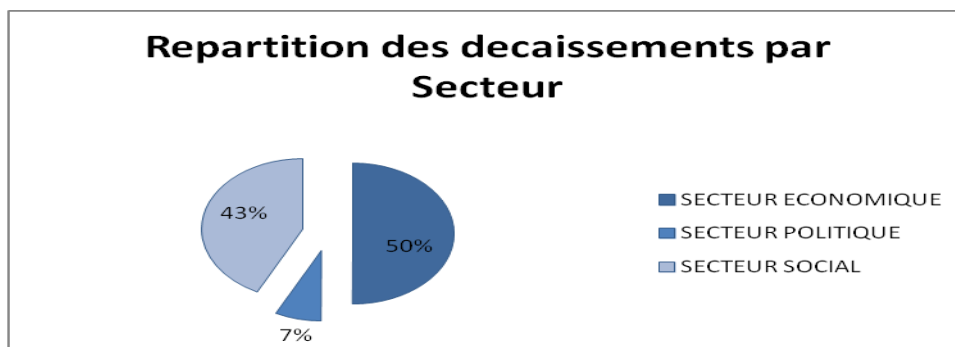
- **Ressources Nationales (Trésor Public)**

Si l'on réfère aux données de ces dernières années, on peut observer que les décaissements du premier trimestre de l'exercice sont généralement assez faibles. Lorsque l'on tient compte de la situation particulière qui caractérise le début de l'exercice 2013-2014, il y a lieu de s'attendre à une aggravation de cet état de fait. En effet, Pour la période allant septembre à décembre 2013, le Trésor Public a décaissé un total de Un Milliard Cent Cinquante Deux Millions Cinq Cent Quarante Cinq Mille Quatre Cent Quatre Vint Neuf gourdes (**1,152,545,489.32 gdes**). Ce montant comprend Cent Dix Millions de gourdes (**110,000,000.00 gdes**) décaissées en octobre Trois Cent Quatre Vingt Deux Millions (**382,000,000.00 gdes**) en novembre et Six Cent Soixante Mille Cinq Cent Quarante Cinq Mille Quatre Cent Quatre Vint Neuf gourdes (**660,545,489.32 gdes**) en décembre. La totalité du montant décaissé a alimenté les comptes des projets au niveau du Pouvoir Exécutif.

Les Secteurs et Institutions

Le secteur ayant eu la meilleur part des décaissements du premier trimestre de l'exercice 2013-2014 est le secteur économique qui a bénéficié des décaissements qui s'élèvent à Cinq Cent Soixante Dix-sept Mille Cinquante Neuf Mille Cinq Cent Cinquante Neuf gourdes (**577,059,559.32 gdes**), ce qui représente 50 % des décaissements pour le trimestre. Le sommeil social en bénéficie un peu moins, avec une somme de Quatre Cent Quatre Vingt Dix Millions Quatre Cent Quatre Vingt Cinq Mille Neuf Cent Trente gourdes (**490,485,930.00 gdes**), soit 43 % des décaissements entre octobre et décembre 2013. Les 7% restants ont été décaissés au profit du secteur politique, d'où un montant de Quatre Vingt Cinq Millions de gourdes (**85,000,000.00 gdes**) décaissé en faveur du dit secteur. Le secteur Culturel n'a rien reçu pour cette période allant d'octobre à décembre 2013.

Graphique 1



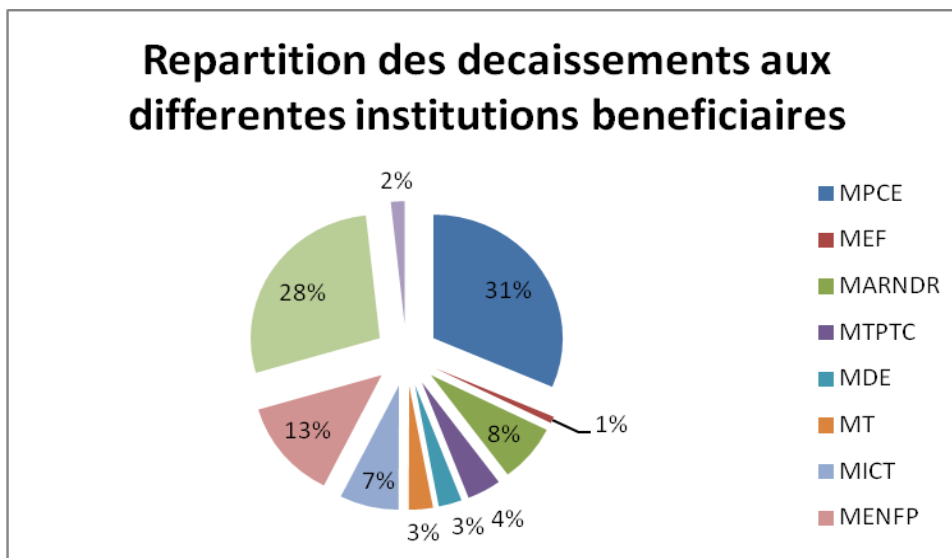
Au niveau du secteur économique, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (**MPCE**) est le principal bénéficiaire avec Trois Cent Soixante Deux Millions de gourdes (**362,000,000.00 gdes**), ce qui représente 31% du total des décaissements.

Le MPCE est suivi du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (**MAST**) avec un volume de décaissement s'élevant à Trois Cent Vingt Millions de gourdes (**320,000,000.00 gdes**), soit 28% des décaissements.

Le Ministère de l'Education et la Formation Professionnelle (**MENFP**) est le troisième bénéficiaire avec 13% des décaissements du trimestre. On retrouve ensuite le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (**MARNDR**) et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (**MICT**) avec respectivement 8% et 7%.

Les autres ministères ayant bénéficié des décaissements sont le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication (**MTPTC**) (4%), le Ministère de l'Environnement (**MDE**) et le Ministère du Tourisme (**MT**) avec chacun 3%, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (**MSPP**) (2%) et le Ministère de l'Economie et des Finances (**MEF**) avec 1%.

Graphique 2



- **Fonds Petro Caribe**

Les décaissements sur le Fonds Petro Caribe pour le premier trimestre de l'exercice 2013-2014 ont été de loin supérieurs à ceux effectués à partir du Trésor Public. En effet, entre Octobre et Décembre 2013 ce fonds a pourvu un financement avoisinant 1.8 milliards de gourdes au programme d'investissement public, ce qui représente plus de 60% des décaissements de la période. La présentation des données dont disposent la DIP ne permettent de faire une analyse

exhaustive sur les montants décaissés par secteur. Toutefois, on peut signaler que les débours relevés concernent majoritairement des projets d'infrastructures (routes, ponts, bâtiments publics). Le tableau qui suit résume les décaissements mensuels réalisés par unité monétaire pour le premier trimestre de l'exercice en cours.

Tableau 1. Décaissements mensuels Petro Caribe par unité monétaire

	Gourdes	Dollars	Total estimé en Gourdes
Octobre	115,822,594.17	15,610,724.35	802,694,465.57
Novembre	316,613,227.30	8,049,951.22	670,811,080.98
Décembre	37,167,127.64	5,790,089.92	291,931,084.12
Total Trim I	469,602,949.11	29,450,765.49	1,765,436,630.67

- **Ressources Externes**

L'information sur les engagements des PTF vis-à-vis du pays est plus ou moins disponible au MPCE à travers la DCE / MGAE. Cependant, les données relatives aux décaissements qui s'ensuivent ne sont pas toujours divulguées au MPCE ou tout au moins dans le délai requis. Pour pallier à ce manquement et faciliter l'alignement des bailleurs sur le cycle budgétaire haïtien le MPCE à travers la DCE de concert avec le MGAE a mis au point un calendrier de collecte des statistiques sur l'aide externe. Aussi, l'adhésion des PTF à ce processus devrait-elle permettre le renforcement de la gestion de l'aide au développement tant dans la programmation que dans le suivi. Ainsi, si pour ce trimestre ce rapport ne présente pas l'état de la situation du financement externe, l'on reste toutefois convaincu qu'au regard de la responsabilité mutuelle que les rapports suivants feront état de la mobilisation des ressources externes.

Conclusion

Sans conteste, la reconduction du budget facilite la poursuite des projets déjà initiés. Néanmoins, elle réduit la capacité d'intervention des pouvoirs publics dans la mise œuvre des priorités fixées. Pour le premier trimestre les décaissements des ressources nationales en glissement annuel ont chuté de 38%, ce qui indique que l'exécution financière du Programme d'Investissement Public n'a pas été à la hauteur des projections notamment lorsqu'on se rappelle que l'exercice 2013-2014 représente la première tranche annuelle du Plan Triennal d'Investissement (PTI) 2014-2016, un des outils de mis en œuvre du PSDH. L'investissement public, moteur de croissance,

risque de ne pas être en mesure de propulser l'économie et donc d'entraîner un recul de la pauvreté extrême que connaissent les couches vulnérables de la population. Les perspectives de croissance étant compromises, à moins d'un bon des investissements dans les trimestres subséquents, la probabilité d'atteinte des objectifs s'amenuisent considérablement et exposent le pays aux troubles sociaux. D'où l'urgente nécessité que les principaux acteurs concernés trouvent un terrain d'entente afin de voter et publier le projet de loi de finances 2013-2014, afin que les projets envisagés dans le PIP 13-14 ou en tout cas les principaux selon les priorités puissent être financés.

Annexe

Comparaison des décaissements TP au premier Trimestre : Exercices 12-13 et 13-14

	TRIM 1 12/13	TRIM 1 13/14
TOTAL	1,845,476,474.00	1,152,545,489.32
POUVOIR EXECUTIF	1,797,413,354.00	
SECTEUR ECONOMIQUE	1,714,822,500.00	577,059,559.32
MPCE	1,615,000,000.00	362,000,000.00
MEF	4,410,000.00	10,000,000.00
MARNDR	-	87,141,181.47
MTPTC	65,412,500.00	49,215,102.85
MCI	-	-
MDE	-	33,703,275.00
MT	30,000,000.00	35,000,000.00
SECTEUR POLITIQUE	60,990,854.00	85,000,000.00
MJSP	60,990,854.00	
MHAVE	-	
MAE	-	
BUREAU DU PM	-	
MICT	-	85,000,000.00
SECTEUR SOCIO-CULTUREL	21,600,000.00	490,485,930.00
MENFP	12,600,000.00	150,485,930.00
MAST	-	320,000,000.00
MSPP	-	20,000,000.00
MCDFD	-	
MJSAC	-	
MCUL	9,000,000.00	
MCOM	-	
AUTRES CATEGORIES INST.	48,063,119.00	
POUVOIR LEGISLATIF	-	
SENAT DE LA REPUBLIQUE		
CHAMBRE DES DEPUTES		
POUVOIR JUDICIAIRE		
INSTITUTIONS INDEPENDANTES	48,063,119.00	
CSCCA	48,063,119.00	
CEP	-	
UEH	-	